

● (1530)

Il est grand temps que les Canadiens comprennent de quoi il retourne; il s'agit d'une énorme manigance politique de la part du gouvernement libéral. Il n'aidera pas les Canadiens à créer une autre loterie et à légaliser le jeu en modifiant le Code criminel, tandis que la GRC fait des descentes dans les salles de jeu de Chinois qui aiment jouer au fan-tan, à l'occasion, et dans les salles paroissiales où l'on joue au bingo et ainsi de suite. Le gouvernement fait deux poids, deux mesures. Les règles changent selon qu'il s'agit de lui ou du reste d'entre nous. Il peut faire tout ce qui lui plaît. Le gouvernement peut faire de la publicité à ses loteries, arranger les choses à sa convenance et essayer de nous les imposer de force dans son propre intérêt égoïste. Il est grand temps que nous y mettions un terme.

Qu'y a-t-il de mal à inciter les organismes de bénévoles et les groupes de recherche médicale à solliciter des fonds en vertu d'un régime fiscal qui permettrait aux Canadiens de choisir entre donner de l'argent au gouvernement fédéral ou faire une contribution à une cause valable grâce à un crédit d'impôt tout à fait avantageux? Qu'y a-t-il de mal à financer le sport amateur, la culture et la recherche médicale en obtenant la participation directe des gens, et non en leur faisant acheter des billets de loterie?

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. La présidence donne maintenant la parole au député de Restigouche (M. Harquail), pour un rappel au Règlement.

**M. Harquail:** Monsieur le Président, l'orateur précédent a parlé de la Fête du Canada. Peut-il expliquer à la Chambre...

**M. Taylor:** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

**M. Harquail:** Êtes-vous disposé à répondre à une question?

**M. Siddon:** J'y répondrai.

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. A l'occasion, la présidence donne la parole à un député qui demande la consentement unanime de la Chambre pour poser une question. La Chambre consent-elle à l'unanimité à permettre au député de Restigouche de poser une question?

**Des voix:** D'accord.

**M. Harquail:** Monsieur le Président, emporté par sa verve, le député a parlé uniquement des cérémonies qui auront lieu à Ottawa le jour de la Fête du Canada. Peut-il nous confirmer que les Canadiens de la Colombie-Britannique, la province qu'il représente, célébreront également le 1<sup>er</sup> juillet de la façon habituelle, comme nous fêtons tous cet important événement?

**M. Siddon:** Monsieur le Président, quand j'étais jeune, j'assistais à des défilés, je me levais droit et fier au moment où l'on jouait notre hymne national, Ô Canada, et je regardais

### *Paris collectifs sportifs—Loi*

défiler les fanfares. Les organismes communautaires organisaient bon nombre d'activités, et ils continuent à le faire. Dans ma circonscription, cette année, je dois participer à un défilé avec mes enfants. C'est l'association communautaire locale qui va organiser ces cérémonies. Toutefois, c'est un signe de décadence, dans notre pays, que le gouvernement fédéral estime que la seule façon de promouvoir un sentiment de fierté nationale, c'est en dépensant des millions de dollars en feux d'artifice et en décors grandioses devant les édifices parlementaires. En effet, ces toiles de fond sont voyantes et choquantes dans cet environnement naturel.

Pour répondre au député de Restigouche (M. Harquail), au sujet de l'identité canadienne et de la fête du 1<sup>er</sup> juillet, qu'on l'appelle Fête du Canada ou du Dominion, c'est une chose qui émane du plus profond du cœur des Canadiens, et non quelque chose que le parti libéral peut acheter, malgré des dépenses exorbitantes ou des étalages grandioses.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais intervenir à cette étape-ci des débats, car je pense que l'amendement du député de St. Catharines (M. Reid) nous permet de nous concentrer sur l'un des aspects les plus importants de cette mesure législative.

Les porte-parole du gouvernement ont soutenu que ce projet de loi était absolument essentiel aux jeux olympiques d'hiver de Calgary, qui se tiendront en 1988, et que sans lui, il n'y aurait pas de participation fédérale. C'est, en gros, la position du gouvernement. Elle nous est familière, étant donné qu'il y a déjà le précédent de l'établissement d'une loterie fédérale pour financer les jeux olympiques de Montréal.

La motion de mon collègue est donc justifiée. Il donne au gouvernement la possibilité d'établir sa petite loterie ou son petit jeu à l'échelon national, avec tout le retentissement que cela peut avoir sur les gens de ce pays, en particulier notre jeunesse. L'amendement permet au gouvernement de financer les jeux olympiques de Calgary et il indique spécifiquement que lorsqu'ils seront terminés et que la contribution du fédéral sera versée, cette loterie disparaîtra. Peut-on trouver proposition plus raisonnable?

Je voudrais que l'on s'interroge sur ce que peuvent être les priorités d'un gouvernement qui, dans les derniers jours de la session, choisit de débattre d'un projet de loi sur les paris collectifs? Alors que nous avons un chômage sans précédent, que le chômage de nos jeunes et de nos étudiants a atteint des proportions records, quelle peut être la philosophie politique d'un gouvernement dont l'une des priorités est de créer une loterie nationale? Il y a lieu de s'interroger. Si toute l'énergie, l'attention et le dévouement du gouvernement étaient dirigés vers la création d'emplois pour les jeunes du Canada, quels seraient les résultats? Ces jeunes sont maintenant résolus à manifester dans toutes les villes, grandes et petites, de ce pays.